

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 juillet 2008

L'an deux mil huit, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier, P. Caumont, M.F. Davoult, D. Guéville, J.L Fort, C. Nocque, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, A. Coté, J.R. Delahaye, I. Hard, H. Leprévost, B. Letullier, G. Perocheau, M. Taulin, A. Vanheel.

Etaient absents :

H. Hauchecorne, A. Vasseur (pouvoir à A. Coté).

Secrétaire de Séance :

P.M. Botalla-Piretta.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : dérogation scolaire.

1 – GARDERIE PERISCOLAIRE – RENTREE 2008/2009

08.05.41

Madame Laurence BERTHO, conseillère municipale, membre de la commission des affaires scolaires, présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 4 juillet 2008, ayant pour objet la garderie périscolaire et les tarifs. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit, le temps de garde étant décompté par quart d'heure :

- 1^{er} enfant = 0,50 € le quart d'heure, soit 50 € le carnet de 100 tickets
- 2^{ème} enfant = 0,45 € le quart d'heure, soit 45 € le carnet de 100 tickets
- 3^{ème} enfant = 0,35 € le quart d'heure, soit 35 € le carnet de 100 tickets

⇒ En cas de retard et de dépassement exceptionnel au-delà de 18 h 00 le soir, 2 tickets supplémentaires seront dus.

2 – CANTINE MUNICIPALE – RENTREE 2008/2009

08.05.42

Monsieur Gabriel PEROCHEAU, conseiller municipal, membre de la commission des affaires scolaires, présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 4 juillet 2008, ayant pour objet la cantine municipale et les tarifs. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2008-2009 comme suit :

- 3,10 € le repas par enfant
- 4,60 € le repas par adulte
- 6,00 € par année scolaire pour la fourniture et l'entretien quotidien des serviettes de tables pour les enfants de l'école maternelle
- La fourniture et l'entretien des serviettes de table des élèves de l'école élémentaire sont à la charge des parents.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION : SORTIES SCOLAIRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

08.05.43

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les projets de sorties scolaires de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier pour l'année scolaire 2007-2008 et les différentes classes :

- | | | |
|--------------------|---------|---------------|
| • Pierrefiques | CE1-CE2 | novembre 2007 |
| • Paris | CM2 | février 2008 |
| • Conches en Ouche | CM1 | avril 2008 |
| • Pierrefiques | CP-CE1 | avril 2008 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de participation financière auprès de Monsieur Le Président du Département de Seine Maritime pour les sorties scolaires 2007-2008 de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier.

4 – FINANCES COMMUNALES

* **DECISION MODIFICATIVE N° 4 : 21^{ÈME} TRANCHE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

08.05.44

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'éclairage public réalisés à la Vallée et à la Roselière (21^{ème} tranche) sont achevés. Il est donc nécessaire de procéder à une opération d'ordre pour intégrer ces travaux et faire apparaître au niveau comptable le coût total des travaux et le montant des subventions (Syndicat Départemental et Syndicat d'Électrification de la Région de Saint Romain). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** le transfert de crédits suivant, en section d'investissement :

DEPENSES : 21534-0000	Réseaux électrification	14 312,00 €
RECETTES : 238-0000	Acomptes	5 936,00 €
1325-0000	Subvention d'équipement	8 376,00 €

* **REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIEGVHE**

08.05.45

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au S.I.E.G.V.H.E. (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) s'élève à 25 706,72 € pour l'exercice 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** d'inscrire au budget primitif 2008 le montant de la participation au S.I.E.G.V.H.E. pour un montant de 25 706,72 €.

* **DECISION MODIFICATIVE N° 5 : PARTICIPATION DU SIEGVHE**

08.05.45 BIS

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le budget communal 2008 a été élaboré avant ceux des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère. Il est donc nécessaire d'ajuster le montant fixé pour la participation au S.I.E.G.V.H.E. (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** le transfert de crédits suivant en section de fonctionnement :

DEPENSES : 6554-5	Participation S.I.E.G.V.H.E	+ 1 497,00 €
022	Dépenses imprévues	- 1 497,00 €

5 – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

08.05.46

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux d'éclairage public sont réalisés par tranches sur l'ensemble de la commune. Dans le cadre de la 24^{ème} tranche du Syndicat d'Électrification, il est souhaitable de poursuivre ces travaux au hameau d'Enitot et dans le lotissement "La Roselière". *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **donne** un accord de principe pour la programmation des travaux d'éclairage public de la 24^{ème} tranche pour un montant estimé à 15 525,28 € (coût H.T. + T.V.A. à la charge de la commune) au hameau d'Enitot et dans le lotissement "La Roselière".

6 – ENQUETE PUBLIQUE DISTILLERIE HAUGUEL

08.05.47

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une enquête publique a été prescrite du 9 juin au 9 juillet 2008 pour l'exploitation de la S.A. DISTILLERIE HAUGUEL, distillerie d'alcools, de solvants chimiques et pétroliers, située sur les communes de Gonfreville l'Orcher et Saint Martin du Manoir au lieu-dit "Gournay en Caux".

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mai 2008 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement afin d'autoriser la poursuite de l'exploitation de la SA DISTILLERIE HAUGUEL,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **émet** un avis favorable à l'enquête publique sus mentionnée.

7 – DOSSIERS CODAH

* **MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CODAH**

08.05.48

Madame Le Maire expose aux conseillers municipaux la demande formulée par la C.O.D.A.H. pour exercer la compétence relative à la gestion écologique et durable des rivières et milieux aquatiques.

CONFORMEMENT à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de la C.O.D.A.H. a, par délibération en date du 22 mai 2008, demandé à ses communes membres de se prononcer sur la modification de l'article 2 des statuts de la C.O.D.A.H. par l'ajout d'une nouvelle compétence facultative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la C.O.D.A.H. (Communauté de l'Agglomération Havraise) et notamment l'article 2,

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à une modification des statuts de la C.O.D.A.H. afin d'y intégrer une compétence relative à la gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés,

CONSIDERANT qu'il convient, pour ce faire, de compléter l'article 2 des statuts de la C.O.D.A.H. par l'ajout d'une compétence facultative,

CONSIDERANT que cette compétence serait ainsi rédigée : "Gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés, afin de participer notamment à la protection de la ressource en eau des milieux naturels humides et à la lutte contre les inondations",

CONSIDERANT la délibération du conseil de la C.O.D.A.H. en date du 22 mai 2008 demandant aux 17 communes membres de se prononcer sur la modification statutaire sus évoquée,

CONSIDERANT le courrier en date du 18 juin 2008 notifiant à notre commune la délibération sus visée,

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'adopter la modification de l'article 2 des statuts de la C.O.D.A.H. par ajout, au sein de la liste des compétences facultatives, du paragraphe suivant :

"18. gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés, afin de participer notamment à la protection de la ressource en eau des milieux naturels humides et à la lutte contre les inondations".

*** COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CODAH**

08.05.49

CONFORMEMENT à l'article L.5211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire porte en communication aux conseillers municipaux le compte administratif 2007 de la C.O.D.A.H. adopté en conseil communautaire du 22 mai 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** prend** acte de la communication du compte administratif 2007 de la C.O.D.A.H.

8 – DEROGATION SCOLAIRE – CAS PARTICULIER

08.05.50

La présente affaire reposant sur la situation familiale d'un particulier, est délibérée à huis clos.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les remerciements du comité d'organisation du concours foire d'Octeville sur Mer, pour la subvention communale.

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux des travaux d'assainissement programmés par la C.O.D.A.H. du 30 juin au 11 juillet 2008 sur la route départementale n° 34 (La Vallée).

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux des travaux d'effacement de réseaux programmés par la commune du 15 au 31 juillet 2008 rue André Mabire (entre la place de l'église et le carrefour du Sapin). La vigilance des automobilistes est réclamée pendant ces travaux où la circulation rue André Mabire (entre la route de Montvilliers et le carrefour du Sapin) se fera exceptionnellement en double sens.

▲ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Proviseur du Lycée Jean Prévost, sollicitant une participation financière à la commune, pour l'association sportive de l'établissement, qui compte plusieurs Saint Martinais. L'ensemble des conseillers municipaux émet un avis défavorable.

▲ Monsieur Alexandre COTE, conseiller municipal, et Monsieur Didier GUEVILLE, adjoint à la jeunesse et aux sports, demandent à ce que la possibilité de mettre en place des jardins communaux, avec une association ad hoc, soit étudiée.

▲ Madame Marie-Françoise DAVOULT, adjointe à l'animation, fait part aux conseillers municipaux du succès de la fête de la musique du 21 juin 2008.

▲ Monsieur Jean-Luc FORT, adjoint aux affaires sociales et aux affaires scolaires, informe les conseillers municipaux de l'existence du plan d'alerte et d'urgence pour les personnes âgées, handicapées ou isolées, qui peut être déclenché en cas de canicule, de grand froid, etc...

▲ Monsieur Jean-Luc FORT, adjoint aux affaires sociales et aux affaires scolaires, informe les conseillers municipaux que le groupe "citoyenneté" se réunira fin septembre 2008

La séance est levée à 22^h 55.